

PLAN DE PRÉVENTION

Objectif : Le plan de prévention permet de limiter les risques liés aux interférences des personnes présentes sur le lieu d'une intervention. Il est réalisé à l'issue d'une visite préalable à laquelle participent toutes les entreprises extérieures intervenantes avec le représentant de l'entreprise utilisatrice. Ce document permet à l'entreprise utilisatrice de formaliser les mesures générales applicables par l'ensemble des entreprises extérieures, et les mesures particulières à chaque entreprise extérieure en fonction de la réalité de son intervention future.

1 Entreprise utilisatrice

.....

2 Opération à réaliser

Nature :

Lieu :

Début des travaux : Fin des travaux :

3 Visite préalable

Date :

Participants entreprise utilisatrice :

FONCTION

SIGNATURE

M.....
M.....
M.....
M.....

Participants entreprises extérieures :

A.....	M.....
B.....	M.....
C.....	M.....
D.....	M.....

Participants entreprises sous-traitantes :

A1.....	M.....
A2.....	M.....
B1.....	M.....
B2.....	M.....

4 Documents remis

- Circulation extérieure Plan N° :
- Circulation intérieure Plan N° :
- Consignes générales de sécurité :
-
-

Carsat Rhône-Alpes

Direction de la Prévention des Risques Professionnels

26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09

Email : preventionrp@carsat-ra.fr site internet : www.carsat-ra.fr

SP 1176 - Juin 2016



PLAN DE PRÉVENTION

GUIDE D'UTILISATION

Les travaux suivants font l'objet de documents spécifiques :

- Travaux sur amiante *plan de retrait*
- Travaux de chargement et déchargement des véhicules *protocole de sécurité*
- Travaux d'ordre électrique *procédure de consignation*
- Travaux par points chauds *permis de feu*

Ce document est un document de travail qui pourra être complété en fonction des besoins réels rencontrés par l'entreprise utilisatrice.

Nous vous conseillons d'utiliser ce document quelle que soit la durée de l'opération à réaliser.

Afin de sélectionner les offres sur des critères comparables, il y a lieu de préciser au stade de l'appel d'offre les principaux risques liés à l'activité de votre entreprise ou à la nature de l'opération. Les spécifications ayant une incidence importante sur la prévention et le coût de la prestation doivent être mentionnées dans le cahier des charges.

Par exemple : Utilisation de nacelle élévatrice (PEMP), préparation des sols, horaires décalés, travail de nuit, travail de week-end, intervention dans une zone à risque d'incendie ou d'explosion, etc.

2 Opérations à réaliser

Préciser les limites de l'opération : Nature des travaux, localisation dans l'établissement, période de réalisation...

3 Visite préalable

Elle est organisée et animée par le représentant de l'entreprise utilisatrice.

Chaque entreprise extérieure intervenante doit être représentée au minimum par le responsable du chantier. Les membres des CHSCT et les médecins du travail des entreprises utilisatrices et intervenantes doivent être informés et peuvent participer.

4 Documents remis

Ces documents sont remis et commentés par l'entreprise utilisatrice le jour de la visite préalable :

- Plan de masse de l'entreprise utilisatrice mentionnant le point d'accueil, les accès, les voies et sens de circulation, les aires de stationnement, les aires de déchargement et de chargement (cf protocole de sécurité), les aires de stockage, les zones interdites ou à accès réglementé, le point de rassemblement en cas d'évacuation, etc.
- Plan intérieur des locaux mentionnant la localisation précise du chantier, les locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, réfectoire, infirmerie), le périmètre autorisé, les voies d'accès (engins et piétons), les issues de secours, les zones interdites ou à accès réglementé.
- Consignes générales de sécurité : extraits du règlement intérieur, livret d'accueil...

5 Spécifications applicables pendant toute la durée de l'intervention

5.1 PAR TOUTES LES ENTREPRISES

Mentionner les mesures applicables pendant toute la durée de l'opération par l'ensemble des entreprises.

5.2 PAR CHAQUE ENTREPRISE

Mentionner les mesures particulières à chaque entreprise applicables pendant toute la durée de l'opération.

6 Analyse des risques spécifiques à l'intervention de chaque entreprise

- Date début et fin : à préciser pour chaque intervention (voir planning).
- Nature de l'intervention : définir précisément les limites de l'intervention de chaque EE.
- Phases de l'intervention : il s'agit d'anticiper avec l'EE les modes opératoires de son intervention, en vue de faciliter l'identification des risques.
- Risques : au travers de l'analyse des modes opératoires il s'agit d'identifier, à chaque phase de l'intervention, les risques encourus par le personnel de chacune des entreprises présentes sur le site.
- Mesures de prévention. Ces mesures pourront concerner les domaines :

Technique	<i>adéquation des moyens.</i>
Organisationnel	<i>modes opératoires les plus sûrs.</i>
Humain	<i>information, formation, habilitation, qualification...</i>

7 Exemples de phénomènes dangereux

- **MACHINES** : mécanisme dangereux accessible, intervention sur machine en marche, démarrage intempestif, projection.
- **ELECTRICITÉ** : enceinte conductrice, intervention sur les installations ou à proximité de pièces nues sous tension.
- **PRODUITS CHIMIQUES** : produits toxiques, nocifs, corrosifs, poussières, gaz, vapeurs.
- **AMBIANCE PHYSIQUE** : froid, bruit, chaleur, vibrations.
- **INCENDIE EXPLOSION** : produits inflammables ou comburants, sources d'inflammation, points chauds.
- **RAYONNEMENT** : ionisants : alpha, bêta, gamma , X. Non ionisants : UV, IR, HF, micro ondes.
- **MANUTENTIONS MÉCANISÉES** : charges au dessus des opérateurs, instabilité des charges, matériel de capacité insuffisante.
- **MANUTENTIONS MANUELLES** : charges difficilement préhensibles, postures dangereuses, gestes répétitifs, charges lourdes.
- **CIRCULATION** : croisement des flux, superposition des postes, encombrement, état et stabilité des sols.
- **TRAVAUX EN MILIEU CONFINÉ** : asphyxie, intoxication, explosion de poussières, de vapeurs.
- **TRAVAUX EN HAUTEUR** : toitures en matériaux fragiles, chute du salarié, chute d'objet, utilisation d'échelles.
- **TRAVAUX ISOLÉS** : de nuit, de week-end, horaires décalés, lieu isolé.
- **TRAVAUX EN FOUILLE** : éboulement, chute, arrachement de câble électrique.

